

**Redonner un nouvel élan
à la politique nutritionnelle de santé publique
dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé**

**Lettre ouverte à Mme Marisol Touraine,
Ministre des Affaires sociales et de la Santé**

Paris, le 17 février 2014

Madame la Ministre,

Représentant les scientifiques et professionnels de la nutrition et de la santé publique, nous tenons à vous faire part de notre profonde inquiétude liée à la publication, le 4 février dernier, du nouveau Plan Cancer, mais également de nos espoirs dans la Stratégie Nationale de Santé pour redonner un nouvel élan à la politique nutritionnelle de santé publique.

Tout d’abord, nous vous faisons part de notre profonde inquiétude face à la modestie des propositions faites dans le domaine de la nutrition dans le Plan Cancer :

Cette modestie concerne à la fois la prévention : une seule page sur 152 alors qu’il est reconnu (WCRF¹, AICR², OMS³, INCa⁴...) qu’environ 1/3 des cancers les plus fréquents dans les pays industrialisés pourraient être évités grâce à la prévention nutritionnelle (incluant l’alimentation et l’activité physique). La part des cancers évitables par la prévention nutritionnelle (intégrant l’obésité) atteindrait plus de 65 % pour les cancers des voies aéro-digestives hautes et 50 % pour les cancers colorectaux. Les quelques actions retenues dans le nouveau Plan Cancer visent essentiellement à responsabiliser, une fois de plus, l’individu sans agir sur l’amélioration de son environnement, qu’il s’agisse de l’alimentation ou de l’activité physique. La communication et l’information générique telles qu’elles sont prônées dans le plan cancer, sont peu efficaces et pourraient constituer un facteur aggravant⁵ des inégalités sociales de santé (ISS) que le Plan Cancer affirme pourtant vouloir combattre avec force.

¹ World Cancer Research Fund, 2007, 2009.

² American Institute for Cancer Research 2007.

³ OMS Conférence interministérielle européenne sur la lutte contre l’obésité, l’alimentation et l’exercice physique pour la santé. Charte européenne sur la lutte contre l’obésité. EUR/06/5062700/8 - 16 novembre 2006.

⁴ Institut national du cancer 2009.

⁵ Expertise collective de l’INSERM "Inégalités sociales de santé et nutrition" rendue publique en juin 2013.

Pour être efficace dans la lutte contre les ISS, comme cela a été rappelé dans le rapport que les Professeurs Serge Hercberg et Arnaud Basdevant vous ont remis le 28 janvier 2014⁶, il faut associer des mesures vers la population générale visant à améliorer l'offre alimentaire et l'offre d'activités physiques, à des mesures plus ciblées vers les populations défavorisées ou les populations à risques comme les patients obèses.

Elle concerne aussi la prise en charge de ces patients. 40 % des patients cancéreux sont dénutris, et chez ces patients la perte de poids est associée à une morbidité propre, à la non-atteinte des objectifs thérapeutiques et par là-même à une augmentation de la mortalité. Cet autre versant de la nutrition (la nutrition comme soin de support) n'est absolument pas abordé, ni dans ses objectifs ni dans ses moyens

Donner un nouvel élan à la politique nutritionnelle

C'est le sens des propositions que les Professeurs Hercberg et Basdevant vous ont faites. Parmi les mesures proposées :

- certaines concernent l'industrie agroalimentaire notamment l'information du consommateur sur la qualité nutritionnelle des aliments et la régulation de la publicité⁷. Elles doivent être discutées en termes d'application avec les acteurs concernés et les associations de consommateurs. Ces propositions s'inscrivent dans une collaboration avec les opérateurs économiques que nous jugeons indispensable, pour améliorer la qualité nutritionnelle des aliments et leur accessibilité pour tous, et valoriser les efforts de ceux qui s'engagent dans une stratégie d'amélioration nutritionnelle de leurs produits ;
- d'autres visent à améliorer l'environnement : installations de fontaines d'eau dans les écoles, promotions des jardins communautaires, amélioration de l'offre en matière d'activité physique, modification du regard de notre société sur l'image corporelle, etc. ;
- un dernier ensemble de mesures, regroupées dans la seconde partie du rapport vise à améliorer le parcours de soins dans le domaine de la nutrition et notamment à faciliter l'accès au soin nutritionnel pour les populations défavorisées.

Madame la Ministre, pour faire face aux grands enjeux de santé publique liés à la nutrition et lutter efficacement contre les ISS, bataille dans laquelle vous vous êtes engagée, il est nécessaire que soient inscrites dans la Stratégie Nationale de Santé des mesures de prévention de grande envergure qui prennent en compte les multiples déterminants de la santé conformément aux résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé et de son Plan d'action mondial de lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020. Ce plan comprend un ensemble de mesures pour promouvoir une alimentation saine et l'exercice physique et atteindre les 9 cibles mondiales volontaires pour les maladies non transmissibles,

⁶ Propositions pour un nouvel élan de la politique nutritionnelle française de santé publique dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé. <http://www.sante.gouv.fr/nutrition-programme-national-nutrition-sante-pnns,6198.html>

⁷ La charte européenne de lutte contre l'obésité signée par La France précise dans son article 2.4.3 que : « Le monde économique doit jouer un rôle important et assumer la responsabilité de l'aménagement d'un environnement plus favorable à la santé, ainsi que de la promotion de choix favorables à la santé sur les lieux de travail. Sont notamment concernés les entreprises de toute la chaîne alimentaire, depuis les producteurs primaires jusqu'aux détaillants. Les mesures doivent s'articuler autour du principal domaine d'activité concerné, par exemple la production, le marketing et les informations sur les produits, tandis que l'éducation du consommateur pourrait également être envisagée, dans le cadre établi par la politique de santé publique ».

notamment celles concernant l'alimentation et l'exercice physique qui doivent être réalisées d'ici 2025 (résolution WHA66.10).

Vous pouvez compter sur notre soutien actif pour vous accompagner dans la construction de la SNS afin de redonner un nouvel élan à la politique nutritionnelle de santé publique.

Veillez croire, Madame la Ministre, à l'expression de toute notre considération.

A l'initiative de la Société Française de Nutrition (SFN), de la Société Française de Pédiatrie et de la Société Française de Santé Publique (SFSP).

Signataires :

- Association des chercheurs en activités physiques et sportives (ACAPS)
- Association des médecins inspecteurs de santé publique (AMISP)
- Association française de pédiatrie ambulatoire (AFPA)
- Association française des diététiciens nutritionnistes (AFDN)
- Association française d'études et de recherches sur l'obésité (AFERO)
- Association francophone en activités physiques adaptées (AFAPA)
- Association francophone pour la recherche en activités physiques et sportives (AFRAPS)
- Association nationale de coordination des réseaux diabète (ANCRED)
- Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA)
- Association pour la prévention et la prise en charge de l'obésité en pédiatrie (APOP)
- Association pour le développement de l'épidémiologie de terrain (EPITER)
- Collège des enseignants de nutrition des facultés de médecine de France (CEN)
- Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé (FNES)
- Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (FNORS)
- Nouvelle société française d'athérosclérose (NSFA)
- Société française de gériatrie et de gérontologie (SFGG)
- Société française de médecine de l'exercice et du sport (FMES)
- Société française de nutrition (SFN)
- Société française de pédiatrie (SFP)
- Société française de santé publique
- Société française des professionnels en activité physique adaptée (SFP-APA)
- Société française sport santé (SF2S)
- Société francophone nutrition clinique et métabolisme (SFNEP)
- Société nationale française de gastro-entérologie (SFNGE)

P/o

Flore Lecomte-Aumaître,
Délégue générale de la SFSP

